

AVIS AU PUBLIC

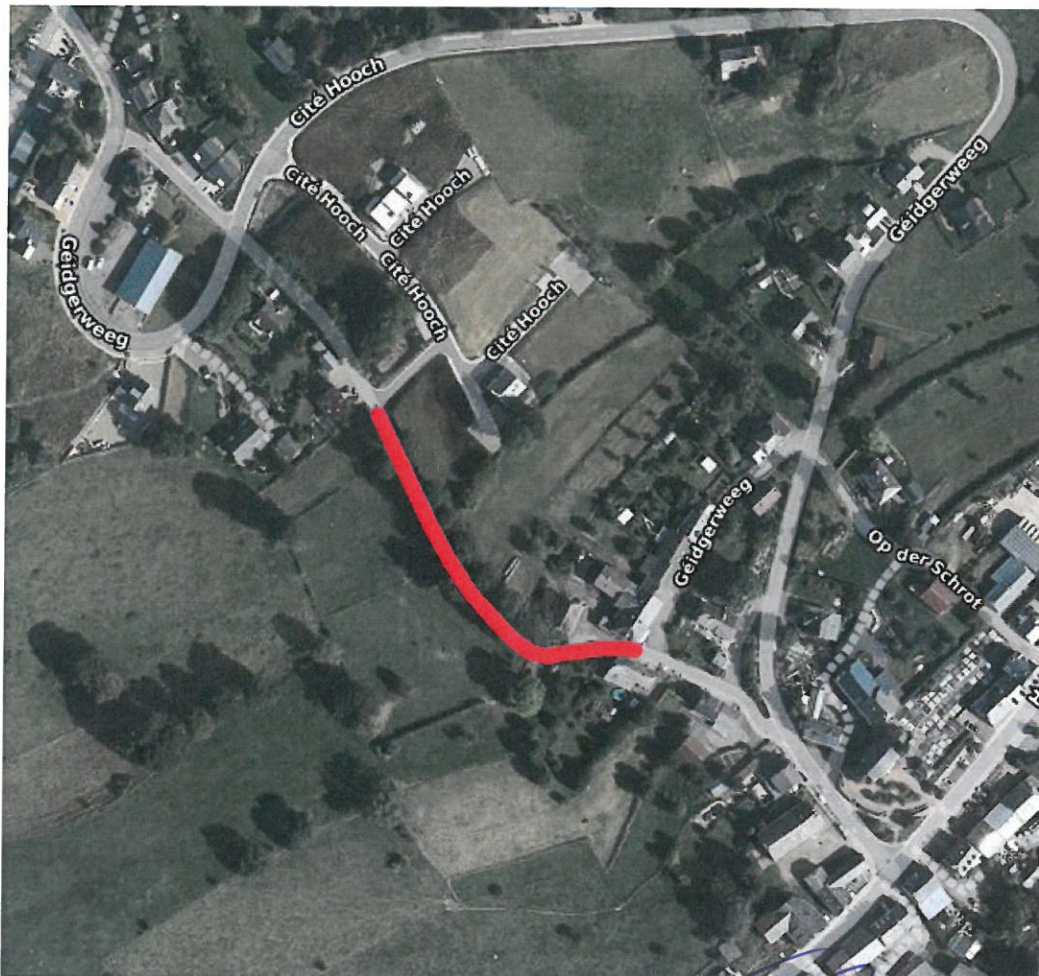
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 10 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement à Wilwerdange, « an der Kiirt », il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, et ceci de mercredi 16 septembre 2020 jusqu'à la fin des travaux ;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue « an der Kiirt » à Wilwerdange comme indiquée en couleur rouge sur le plan annexé.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »